
Adresse de la société populaire de Sorgues (Vaucluse) qui fait l'éloge des représentants Rovère et Poultier, délégués dans les départements méridionaux, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sorgues (Vaucluse) qui fait l'éloge des représentants Rovère et Poultier, délégués dans les départements méridionaux, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 582-583;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39928_t1_0582_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Montagne! vive la mémoire de Marat! ont porté au loin l'effroi dans l'âme des despotes; des restes impurs de la féodalité et de la royauté ont été livrés aux flammes; des danses et des baisers fraternels ont terminé cette scène touchante.

Le cortège, après avoir fait le tour de la place, s'est rendu, en chantant l'hymne marseillaise, dans le temple de la Raison: ce vaste édifice pouvait à peine contenir tous les artisans. Le procureur de la commune a prononcé à la tribune, au nom du conseil général, le discours suivant:

« Les trésors de la Liberté sont donc débarrassés des voiles impurs de l'hypocrisie qui les ont altérés par une rouille de tant de siècles. O Raison, nous t'en rendons grâce, c'est une de tes conquêtes. Ce que nos frères appelaient églises ou assemblées des fidèles, et qui n'étaient plus que des sépultures blanchies, vont devenir enfin ce qu'elles étaient dans l'origine: des assemblées de frères.

« On y lira l'ordre du jour, le *Bulletin*, ce qu'ils appelaient l'évangile; désormais la statue de la Liberté sera placée dans ce temple national. Son existence impérissable donne des jouissances infinies. Elle faisait les délices des premiers sages.

« N'écoutez dorénavant, citoyens, que cette voix fraternelle qui nous crie que tous les partis, qu'une ambition puérile et des préjugés ont jusqu'ici divisés, se coalisent; marchez tous ensemble au but de la plus sainte politique, qui est la vérité, la propriété, l'égalité et le bonheur commun de tous les hommes.

« Fidèles aux lois de la nature, arrivons comme elle à la régénération de l'univers; rendons-lui la parole, et la parole qui, au commencement, a créé des hommes, va recréer ces mêmes hommes, et pour eux un autre monde; ils y naîtront tous égaux en droits, et par cette égalité originelle seront pour toujours effacées les taches d'une servile naissance.

« Mais, après vous avoir entretenu du triomphe de la raison sur le fanatisme, promètons un instant nos regards sur les dangers de la patrie.

« Une fraction liberticide enchaînait par ses intrigues criminelles le génie bienfaisant de la Montagne; par sa fermeté et son civisme, celui-ci l'a terrassé. Aussitôt s'est élevé le colosse majestueux d'une Constitution sublime qui comblera les vœux de toute âme républicaine: nous l'avons accepté, ce chef-d'œuvre de la raison humaine, il nous faut le défendre pour jouir des bienfaits inestimables de cette Constitution, nous avons encore des difficultés à vaincre, des dangers à braver; une grande mesure est ordonnée pour terminer le grand procès que le vieux despotisme de l'Europe a suscité à la liberté nationale de la France. Nos ressources sont immenses; elles sont dans notre constance et dans notre courage; le combat que les Français vont livrer aux despotes coalisés va décider de leur sort. Des hommes libres qui ont juré de mourir plutôt que de retomber dans la servitude, ont de grands avantages sur leurs ennemis. Allons, citoyens, courons aux armes et ne les quittons qu'après que les plaines qui couvrent nos frontières seront engraisées des corps des satellites des tyrans. Citoyens qui êtes appelés à défendre votre patrie, c'est à vous qu'est réservée la gloire de faire mordre la poussière à nos ennemis: c'est à vous que la France devra leur expulsion du territoire de la République;

élancez-vous donc sur nos frontières, prouvez aux tyrans coalisés ce que peut la volonté suprême d'une grande nation qui, pour le maintien de la liberté, abdique la paix et brave la mort.

« Jurons de conserver à notre patrie son territoire, ses lois, son gouvernement et sa gloire.

« Ostriades, Lacédémonien, resté seul sur le champ de bataille, mais blessé à mort, se relève, et de ses mains défaillantes ayant dressé un trophée, écrit de son sang: *Sparte a vaincu*. Quel Français, s'il est digne de la liberté, ne mourrait pas avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, n'écrirait aussi de son sang: mon pays est libre?

Ce discours a été couvert d'applaudissements; on en a voté l'impression; le serment qu'il contient a été répété par tous les assistants et suivi de nouveaux cris de: *Vive la République!*

Alors plusieurs hymnes patriotiques ont été chantés, la plupart sur l'air chéri des enfants de Marseille, et une musique militaire a fait retentir les airs de ses sons belliqueux.

Cette fête, à laquelle ont présidé la joie, l'allégresse, la concorde et la fraternité, a été terminée par des banquets et un bal patriotiques.

Fait et arrêté les an et jour susdits, et ont les membres du conseil général provisoire de la commune, signé au registre.

Collationné conforme au registre, par moi secrétaire-greffier de la commune du Havre de Marat, ce 7 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

TAVEAU, secrétaire.

La Société populaire de Sorgues, district d'Avignon, département de Vaucluse, remercie la Convention nationale d'avoir délivré leur canton du fer assassin de prétendus Marseillais, monstres soudoyés pour égorger leurs femmes et leurs enfants.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Sorgues (2).

*La Société populaire de Sorgues,
à la Convention nationale.*

« Sorgues, district d'Avignon, département de Vaucluse, ce 9^e jour de la 1^{re} décade de brumaire, l'an II de la République française.

« Législateurs,

« Qui nous aurait dit qu'après avoir secoué, à travers tant d'orages, le joug ultramontain, victorieux des sourdes menées de l'infâme Mulot, nous aurions été un jour obligés d'abandonner nos foyers, nos femmes et nos enfants pour nous soustraire au fer des assassins. Oui, législateurs, de prétendus Marseillais, des monstres soudoyés,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 337.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.

craignant la force qui résultait de l'union des patriotes, cherchèrent à les disperser. Les Sociétés populaires que la Révolution enfanta leur parurent surtout dangereuses; dès lors, leurs membres furent par eux proscrits, incarcérés et voués à la mort.

« Telle était notre cruelle situation lorsque la sainte Montagne, dans sa justice, jeta sur nous un regard favorable, nous envoya deux anges tutélaires. O jour heureux! ton souvenir sera à jamais cher à nos cœurs. Non, le souffle impur des contre-révolutionnaires ne souille plus l'air que nous respirons, ils ont disparu du milieu de nous. Grâces immortelles en soient rendues aux représentants Rovère et Poulitier, délégués dans les départements méridionaux. Cependant d'obscurs blasphémateurs ont prodigué contre eux les injures et les calomnies les plus atroces. Intrépides au milieu des plus grands dangers, ils ont su mépriser les injures et braver la calomnie, qui sont les armes du méchant; ils ont fait le bien parce qu'ils sont vertueux.

« Véritables enfants de la Montagne, dignes de toute l'étendue de notre reconnaissance, continuez avec persévérance cette tâche pénible mais glorieuse qui vous a été imposée; la patrie que vous aurez sauvée par votre généreux dévouement saura bien vous dédommager un jour amplement de vos travaux, en partageant avec elle la gloire de son triomphe.

« FEREN, président; LANDELLE, secrétaire. »

Le citoyen Dellecourt, officier du 20^e régiment des chasseurs à cheval, à l'avant-garde de l'armée des Ardennes, fait part à la Convention nationale qu'ayant eu ordre de se porter avec sa troupe sur Mèche, village du pays ennemi, il a investi ce village et s'est emparé de 60 bêtes à cornes et 100 moutons; que le maire du village, pour ravoir tous les bestiaux, a offert plein un chapeau d'écus aux chasseurs, qui les ont refusés, en disant qu'ils méprisaient autant son offre qu'ils étaient vrais républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Dellecourt (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Dellecourt, sans-culotte, officier du 20^e régiment des chasseurs à cheval, de l'avant-garde de l'armée des Ardennes, résidant à Margen, district de Sedan, prend la liberté de vous instruire qu'à l'époque du 31 octobre dernier, deux heures du matin, fut commandé par ordre du colonel Sestrier, de se rendre à Thonnelle. Y étant, reçut de nouveaux ordres du citoyen Hardy, commandant la colonne de gauche, composée d'un bataillon du Pont-Neuf et 25 de

mes chasseurs. Je reçus l'ordre du citoyen Hardy de me porter sur Mèche, pays de nos infâmes tyrans pour investir les villages. Y étant parvenu, j'ai divisé ma troupe de manière à prévoir tout ce qui pouvait arriver en pareil cas. J'ai aperçu à un des bouts dudit village une centaine de paysans des deux sexes, armés de bâtons, fourches et couteaux qui entouraient un parc de bœufs, vaches et moutons. A cet aspect, j'ai réuni ma troupe et ai chargé sur eux. Après quelque résistance, mes chasseurs s'étant bien montrés, ces paysans prirent la fuite, abandonnèrent leurs bestiaux et se sauvèrent dans les bois, à l'exception de huit qui se rebellèrent au point de se servir de leurs couteaux. Après les avoir désarmés de leurs bâtons et fourches un d'entre eux en donna plusieurs coups au cheval d'un de mes chasseurs, lequel cheval est présentement blessé. Voyant ceci, je me suis emparé d'eux avec injonction d'être les conducteurs de ces bestiaux jusqu'à Thonnelle où ils sont détenus en prison.

« Par réflexion, auparavant de sortir de Mèche par ordre du commandant de monter avec lui au clocher pour y enlever les cloches, surpris de n'en trouver aucune, je fis la demande à un paysan ce qu'on en avait fait. Il me répondit qu'on les avait portées à Luxembourg pour faire des sols.

« Je ne dois point vous laisser ignorer, citoyen Président, combien mes chasseurs ont tenu une sage conduite pendant le temps de cette opération; je ne puis assez vous faire connaître leur désintéressement. Ayant été témoin que le mayeur dudit Mèche vint leur offrir plein un chapeau d'écus de 6 francs s'ils voulaient lui remettre la prise de ses bestiaux, ces braves chasseurs répondirent: Non, non. Nous méprisons autant votre offre que nous sommes vrais républicains.

« Énumération de notre prise particulière, consistant en 60 bêtes à cornes tant bœufs que vaches et 100 moutons, non compris celle de l'avant-garde. Le total peut se monter à tant chevaux, bœufs, vaches et moutons, à 3,000 ou environ: cette prise fut faite au même moment et dans un seul clin d'œil.

« Nota. Le citoyen Dellecourt observe que sa prise est évaluée à 25,000 livres par le commissaire de l'avant-garde.

« Citoyen Président, je crois devoir vous instruire lors de la dévastation de la fameuse abbaye Dorval, que le citoyen Beauregard s'est emparé d'une carte géographique que l'on dit être original (*sic*) de l'Europe entière; prévoyant qu'elle peut être utile à la nation, je croirais manquer à mon devoir si je ne vous en donnais pas connaissance, étant pour lors chargé de la part dudit citoyen Beauregard de faire évacuer les fourrages de cette dite abbaye, je l'ai vu s'en emparer, c'est ce que je puis certifier.

« Je ne finirai pas cette longue épître par des compliments, ils ne sont plus d'usage, et ils ne conviendraient pas à un sage républicain. Je vous dirai tout simplement que je suis, avec autant d'estime que de confiance, votre serviteur.

« DELLECOURT.

« A Margue, le 5^e jour de la 2^e décade de l'an II de la République française, une et indivisible, l'an I^{er} de la mort du tyran. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 337.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 832.